

"Pour une Europe atomique" dans La Nation belge (26 juin 1956)

Légende: Le 26 juin 1956, commentant l'ouverture le jour-même à Bruxelles des travaux de la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom, le quotidien conservateur La Nation belge décrit les enjeux, notamment en ce qui concerne la France, de la création par les Six d'une organisation de l'énergie nucléaire.

Source: La Nation belge. dir. de publ. Paul Neuray. 26.06.1956, n° 178. Bruxelles. "Pour une Europe atomique ", p. 1.

Copyright: (c) La Nation belge

URL:

http://www.cvce.eu/obj/pour_une_europe_atomique_dans_la_nation_belge_26_juin_1956-fr-7b2c9ba6-a560-4f9e-b455-e90724580c6d.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Pour une Europe atomique

Les six ministres de la CECA ouvrent aujourd'hui à Bruxelles des débats serrés. Peu de difficultés sont prévues pour l'Euratom, mais la France reste réticente au Marché commun.

La Conférence intergouvernementale, instituée fin mai par les ministres des Affaires étrangères de la CECA réunis à Venise, en vue des négociations relatives à l'élaboration du traité du Marché commun et du traité de l'Euratom, se réunit, ce mardi, à 11 heures, au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, sous la présidence de M. Paul-Henri Spaak. Cette conférence réunit des chefs de délégations des six pays de la Communauté : MM. Ophüls, ambassadeur, pour l'Allemagne, Snoy et d'Oppuers pour la Belgique, Maurice Faure pour la France, Benvenuti pour l'Italie, Lambert Schaus, ambassadeur, pour le Luxembourg; Linthorst Homan pour les Pays-Bas. Ils s'occuperont tout d'abord de l'organisation de la conférence.

Mercredi, à 10 h., ils examineront les documents et créeront deux groupes de travail qui commenceront leurs travaux dès le 28 juin probablement.

La conférence qui se tient les 26 et 27 est la première étape concrète d'une organisation européenne de l'énergie nucléaire et d'une union douanière européenne.

La fabrication des bombes A et H est une des questions les plus « publiques » que débattront les ministres quand ils aborderont l'Euratom.

Les Six seront-ils ou non autorisés à fabriquer des engins nucléaires ? Cette question, à Paris, soulève déjà les mêmes passions que la CED. Dans une déclaration de principe, les sénateurs français viennent de proclamer le droit pour la France de fabriquer des bombes A et H. Le gouvernement Mollet peut difficilement renoncer à doter ses parcs militaires d'armes qui sont en passe de devenir « classiques ».

L'Italie et le Benelux, aux armées plus modestes, restent assez indifférents à la question comme l'Allemagne à qui le traité de Paris interdit la fabrication d'armes atomiques.

Ces pays soutiennent d'ailleurs que la garantie U.S. de protection atomique est suffisante. Mais les Américains viennent précisément de reviser leurs conceptions stratégiques et semblent se diriger vers l'isolationnisme militaire.

La France pourra en tirer argument.

Sur l'ensemble des problèmes soulevés par l'Euratom et le Marché commun, le gouvernement français a donné peu d'instructions à M. Faure, son représentant à Bruxelles.

C'est seulement le 5 juillet que l'Assemblée nationale française tiendra un débat sur l'Euratom. Il n'est d'ailleurs pas dit que le gouvernement en retirera les éclaircissements qu'il souhaite.

En attendant, on insiste à Paris sur le caractère « laborieux » de la réunion de Bruxelles qui ne sera que le point de départ d'une longue rédaction — ou plus exactement de deux rédactions : celle des projets d'Euratom et de Marché commun. On insiste beaucoup à Paris sur la patience qu'il faudra pour rédiger des projets aussi complexes.

En principe, les deux questions doivent être étudiées simultanément et coordonnées. Il ne fait pas de doute cependant que la délégation française insistera pour qu'elles soient rapidement disjointes.

Des préalables au Marché commun

La France estime que l'Euratom peut être en définitive assez rapidement mis sur pied, alors qu'il n'en est pas de même pour le Marché commun qui pose des « préalables » fort délicats. Ces « préalables » sont essentiellement, aux yeux des Français, de deux sortes. Ils concernent :

1. L'intégration des territoires d'outre-mer
2. L'harmonisation des charges sociales dans les six pays

Aussi, c'est avec prudence en face de pays en pleine expansion économique, comme l'Allemagne, que la France veut aborder la question du Marché commun.

A propos de l'Euratom, dirigistes et libéraux, nationalistes et Européens s'affrontent également. Mais le problème paraît moins complexe. C'est vraisemblablement la délégation française qui fera le plus preuve de souplesse.

Elle se montrera, d'une manière générale, gagnée par les arguments des Européens. Dans dix ans, estime-t-on à Paris, l'énergie atomique jouera un rôle prépondérant. Elle sera amenée à suppléer aux sources d'énergie classiques. Les Français se rendent compte que la puissance industrielle de la France ne lui permet pas d'espérer à elle seule de devenir une nation atomique.

Dans ces conditions la délégation française se montrera souple sur l'Euratom pour avoir le droit d'être plus ferme sur le Marché commun. Toutefois, on ne saurait perdre de vue que quelques jours après cette conférence, le gouvernement français se trouvera devant un débat sur les questions traitées à Bruxelles.

« Ce sera le plus dur débat depuis la formation du ministère » a déclaré M. Guy Mollet à son entourage. Le sort du gouvernement dépendra en grande partie de l'attitude de M. Pineau dont la politique demeure critiquée non seulement par l'opposition, mais au gouvernement. Il est peu logique d'attendre dans ces conditions des prises de position spectaculaires de la part de la délégation française à Bruxelles.

La Fédération des industries belges se montre, elle, plus enthousiaste à l'égard du Marché commun. Elle entend y apporter sa collaboration la plus totale, comme l'écrit son administrateur délégué M. Roger De Staercke, dans le dernier bulletin de la FIB.

« L'industrie belge, rappelle M. De Staercke, compte parmi les partisans les plus convaincus de l'idée européenne. Mais elle s'est toujours refusée à assimiler le Marché commun à une planification ou à un contrôle centralisé sur les plans gouvernemental et administratif.

« La méthode la plus efficace pour former un marché commun eût été la mise en place d'installations politiques communes, directement responsables devant le corps électoral et disposant de pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leur tâche. Ceci n'a pas été possible. Dès cet instant, le problème institutionnel devenait infiniment délicat à résoudre : il s'agissait de trouver cet équilibre qui permette la réalisation systématique d'un programme en accordant à des autorités européennes les pouvoirs économiques nécessaires tout en les limitant avec précision par un traité. C'est pourquoi il est souhaitable de mettre au point un ou plusieurs traités, comportant de la part des États des engagements concrets décrivant les grandes étapes de libération complète des échanges et les mesures d'harmonisation indispensables.

Sur ce point essentiel : unification économique de l'Europe par voie contractuelle, le rapport des chefs de délégation répond à notre attente.

Répetons-le, écrit M. De Staercke, la formation d'une union douanière et la suppression des contingents encore en vigueur — ce double objectif devant être atteint par étapes successives couvrant une période de 12 à 15 ans — assurent au programme des experts des bases solides et saines. C'est pourquoi — même si le mécanisme proposé ne correspond pas entièrement à nos désirs et ne paraît pas être celui qui à tous égards, assure l'évolution la plus harmonieuse par les moyens les plus équitables — l'industrie belge est prête à jouer le jeu et désire s'associer à ces réalisations en elles-mêmes valables.

« Au sujet de certaines suggestions relatives au Fonds d'investissement et à l'intégration dans le domaine de l'énergie nucléaire nous avons, déclare M. De Staercke, les plus sérieuses réserves à formuler. Sur un autre point important : la liberté des mouvements de capitaux, les chefs de délégation semblent avoir fait preuve

d'une discrétion et d'une prudence que nous regrettons.

D'autres remarques s'imposent sans doute, et d'autres mises en garde. Si l'introduction dans le traité de clauses de sauvegarde prudentes est hautement souhaitable, le recours à ces dispositions ne devrait cependant être permis que pour faire face à des circonstances exceptionnelles, directement imputables à la création du Marché commun et pendant une période limitée. En aucun cas il ne pourrait être question d'user de telles mesures pour ralentir ou mettre en cause la réalisation de l'union douanière.

Des à présent, l'on peut presque dire : l'Europe est possible, l'Europe se fera.

Rappelons que les rapports des chefs de délégation sur le Marché commun (109 pages) et sur l'Euratom (42 pages) ont été publiés le 21 avril à Bruxelles, siège du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine, comité aujourd'hui dissous et remplacé par la Conférence intergouvernementale chargée des négociations concernant les traités sur l'Euratom et le Marché commun.